



**ARRÊTÉ DE POLICE DU 24 DECEMBRE 2019
LEVANT TOTALEMENT LA REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION - RD N°105 -
A COMPTER DU 24 DECEMBRE 2019 – 14H00**

Mairie d'ARRENS-MARSOUS
4, place de la Mairie
65400 ARRENS-MARSOUS
Tél: 05 62 97 02 54
Fax: 05 62 97 40 60
mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

Le Maire d'Arrens-Marsous,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
VU l'arrêté de fermeture de la RD 105 en date du 21/01/2019 suite aux conditions météorologiques hivernales,
VU les conditions météorologiques favorables,
VU le déneigement et la remise en état de l'intégralité de la RD 105 par les services du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions prescrites par l'arrêté de police du 14/11/2019 interdisant la circulation, sur la Route Départementale n°105, au-dessus du Lac du Tech sur le territoire de la commune d'Arrens-Marsous, sont abrogées en totalité, à compter **du Mardi 24 Décembre 2019 à 14 heures.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune d'Arrens-Marsous.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Pour exécution à :

- M. Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- Mme La Sous-Préfète d'Argelès-Gazost
- M. Le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- M. Le Commandant Régional de la C.R.S N°29
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Argelès-Gazost

Pour information à :

- Mme et M. Les Conseillers Départementaux du Canton de la Vallée des Gaves
- EDF Groupement Val d'Azun
- Parc National Secteur Arrens-Marsous
- SDIS 65
- CIS Arrens-Marsous
- M. le Chef du service RTM
- M. Le Directeur de la DDT 65
- PGHM Pierrefitte-Nestalas
- METEO France
- M. le Responsable du Service des Pistes du Val d'Azun
- Agence Touristique Vallée de Gavarnie
- M. POUHEY de l'ONF d'Argelès-Gazost

Publié en Mairie d'Arrens-Marsous :
Le 24/12/2019 à 14H00
Le Maire,
Jean-Pierre CAZAUX

Fait à Arrens-Marsous, le 24 décembre 2019
Le Maire
Jean-Pierre CAZAUX

